Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260507-2026050107-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MAI 2026
Convocation du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : GOUR Philippe donne pouvoir à THEZE Christine.
Secrétaire de séance : Émilie LABBÉ

Délibération 2026-05-01-07

EXPERTISE DES ZONES HUMIDES POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise BIOSFERENN pour l'expertise des zones humides « rue de la Croix Chapelle » dans le cadre d'un projet de lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BIOSFERENN pour un montant de 935,00 € HT, soit 1 122,00 € TTC.

- AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Fait le 7 mai 2026,

Le Maire,
Jérémy BOULARD

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Émilie LABBÉ

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 15 MAI 2026

et de sa transmission en Préfecture le 15 MAI 2026